



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élargissement de la subvention « Teulade »

Question écrite n° 5479

Texte de la question

M. Guillaume Garot interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la subvention dite « Teulade » versée par la caisse primaire d'assurance maladie aux centres de santé. Cette subvention vise à rembourser à l'employeur 11,5 % de la rémunération brute des praticiens et auxiliaires médicaux, salariés de la structure. Elle ne concerne donc pas les agents de secrétariat, personnel pourtant indispensable pour mener à bien les objectifs de santé publique. Il souhaiterait donc savoir si des solutions sont envisagées pour élargir le dispositif à tout le personnel des centres de santé.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5479

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1124

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)